

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/105

Objet : Mise en place d'une règle de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité de permettre le stationnement de bus à l'occasion du voyage des Anciens qui se déroulera le jeudi 16 mai 2024, sur le parking, face au city stade, rue du onze Novembre ; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité publique et la commodité des lieux.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking face au city stade, rue du onze Novembre, à compter du mercredi 14 mai à 22 heures au jeudi 15 mai 2025 à 21 heures, afin de permettre le stationnement des bus.

Article 2 : Des barrières seront installées à l'entrée du parking afin d'interdire l'accès au dit parking pendant la période précitée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication au recueil des actes administratifs de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de Métropole Européenne de LILLE,
- Mme. la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de la BASSEE,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales

Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 23 avril 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

